

## Le contrat de mariage de Jules Verne

---

Si le romancier Jules Gabriel Verne s'est marié à Paris, 8<sup>e</sup> arrondissement, avec Honorine Deviane, veuve d'Auguste Morel, propriétaire d'Amiens, il a passé son contrat de mariage le 8 janvier 1857 à Essômes devant un notaire de Château-Thierry. En effet, le beau-frère de la femme de Jules Verne : Auguste Marie Lelarge était notaire à Essômes près de Château-Thierry. Il prêta sa maison pour la passation du contrat.

Jules Verne était né à Nantes le 8 février 1828. Il avait donc 28 ans quand il s'est marié. Il était avocat et habitait 18, boulevard Bonne-Nouvelle. Son père Pierre Verne était aussi avocat et demeurait toujours à Nantes, lors du mariage de son fils, qui était né 28 ans plus tôt.

La fortune de la femme de Jules Verne se montait à 81.382 F, soit environ 891.000 F actuels en se basant sur le cours du Napoléon.

33.500 F, soit 41 %, étaient formés par des actions et obligations des chemins de fer :

- 25 obligations du grand central, compagnie de chemin de fer éphémère .....	7.000 F
- 24 actions de l'ouest .....	20.800 F
- 15 obligations du nord .....	4.300 F
- 5 actions de l'ouest de la Suisse .....	1.400 F
	<hr/>
	33.500 F

C'était en effet le début des chemins de fer.

Les premières grandes lignes avaient été commencées en 1840 en France et le réseau était en plein expansion, au début du Second Empire. Toutes les grandes lignes de France devaient être terminées en 1870.

M <sup>me</sup> Morel avait ensuite une créance et un placement immobilier :	
- Un notaire d'Abbeville lui devait .....	16.000 F
- Elle avait 30 dixièmes d'obligation foncière 4 % ....	2.700 F
	<hr/>
	18.700 F
	soit 23 %

- Ses vêtements, bijoux, linges se montaient à .....	3.000 F
- Son mobilier (« meubles meublants ») à .....	3.541 F 05
	<hr/>
	6.541 F 05
soit 8 %	
- Enfin elle possérait en espèces : .....	22.141 F
soit 27 %	

Mais sur cette fortune de 81.382 F, 33.770 F étaient dûs aux deux enfants mineurs qu'elle avait eu de son premier mari.

49.611 F, 545.000 environ de nos francs actuels, seulement restaient pour la communauté, soit 61 %.

De son côté Jules Verne apportait à cette communauté réduite aux acquêts :

- une donation de 40.000 F lui venant de ses parents ;
- ses habits, linges, meubles meublants, sa *bibliothèque*, un piano et sa montre : 3.000 F ;
- soit au total 43.000 F, environ 473.000 F actuels.

L'apport du futur était donc presque aussi important que celui de la future.

On remarquera que ces deux fortunes sont uniquement mobilières. Nous avons dépassé, en effet, le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les valeurs mobilières commencent à rapporter plus que les terres, la valeur de celles-ci baissant ainsi que la rente foncière.

On notera aussi que parmi les meubles du futur est mentionnée particulièrement sa *bibliothèque*. Malheureusement les livres n'en sont pas énumérés. On aurait pu voir ainsi les sources d'inspiration de Jules Verne.

Cette bibliothèque de Jules Verne revient comme un « leit-motiv » dans la clause du « préciput » : Si le futur survit, il reprendra avant tout partage sa chère bibliothèque.

Quant à la future, elle, elle reprendrait ses cahiers de musique ! On voit la bonne bourgeoise d'autrefois, qui charmait ses loisirs en jouant du piano. Du reste, son mari devait en jouer aussi puisqu'il apporte un piano à la communauté.

Sa montre, spécialement mentionnée, devait être une grosse montre en or de grande valeur.

Sans être une fortune considérable, la fortune des Jules Verne était confortable : 92.611 soit environ 1.000.000 de nos francs environ. Elle devait permettre à Jules Verne de délaisser en grande partie son métier d'avocat pour se consacrer à ses romans.

Lors de son mariage, notre auteur avait déjà donné, en 1850, au gymnase une comédie en vers « *Les Pailles rompues* » et une autre au Vaudeville « *Onze jours de siège* ». Mais ce n'est qu'en 1863 qu'il fit paraître son premier roman de science-fiction : « *Cinq semaines en ballon* ». Après le succès considérable de celui-ci, ses publications de romans se multiplièrent jusqu'à sa mort survenu à Amiens en 1905 à l'âge de 77 ans.

Ce contrat a été récemment déposé aux Archives départementales de l'Aisne et il est public en vertu de l'arrêté n° 318 du 17 mai 1971 du Garde des Sceaux et du Ministre des Affaires Culturelles réservant pendant 100 ans seulement la communication des minutes de notaires déposées aux archives nationales et départementales.

G. DUMAS,

*Directeur des Archives de l'Aisne.*

---

#### SOURCES

Arch. départ. de l'Aisne - 240 E 198.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

DAUMARD (Adeline), *Les bourgeois de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1970. In-8<sup>o</sup>, 382 pp.) - Arch Aisne 8<sup>o</sup> 2613.

DAUMARD (Adeline), *Les fortunes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle* (Paris, 1973. In-8<sup>o</sup>, XV - 603 pp.).

ALLOTTE de la Fuye, *Jules Verne, sa vie, son œuvre* (Hachette, 1955).

---